

DETAILS DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE DE CHAQUE PARTICIPANT

PRISE EN CHARGE MÉDICALE

Soins médicaux Europe : 15000 € / USA et autres pays : 30000 €

Assistance à toutes démarches médicales (consultations, admissions, acheminement, changement de lieu de traitement).

Rapatriement médical Prise en charge illimitée

Rapatriement de corps Prise en charge illimitée

Exclusions principales : Chirurgie ou traitements non urgents, examens de routine, médicaments non-prescrits, troubles alimentaires, usage de sédatifs et stupéfiants, état d'ivresse ou abus d'alcool, actes intentionnels et blessures volontaires, état préexistant, sports de compétition, utilisation d'engins à moteur, sports à haut-risques, blessures dues à un acte illégal, criminel ou acte de violence, conséquences d'actes de guerre ou de terrorisme, traitements liés à des troubles alimentaires graves. Liste non limitative, détail de la couverture et conditions générales et spécifiques sur demande.

DÉCÈS / INVALIDITÉ

Capital invalidité 50 000 €

Capital décès 5 000 €

RESPONSABILITE CIVILE (vie privée)

Prise en charge des dommages corporels et matériels en Europe 100 000 €

Prise en charge des dommages corporels et matériels aux USA 450 000 €

Exclusions principales : Usage d'armes à feu ou à air comprimé, utilisation de substances illégales et armes à feu, ivresse et abus d'alcool, actes illégaux, actes criminels ou actes de violence, actes volontaires, conduites et usage de chevaux et véhicules motorisés, sports à haut-risques. Liste non limitative, détail de la couverture et conditions générales et spécifiques sur demande.

FRANCHISE 0 €

La couverture de ce contrat est fournie par AVI International, Paris, France
qui devra obligatoirement être consulté avant tout engagement de frais ou décision impliquant un engagement de frais